

Objectifs

Respecter l'obligation réglementaire de recyclage périodique (tous les 3 ans) de la formation à la prévention du risque amiante du personnel " Encadrant technique" chargé de concevoir des travaux comportant un risque d'émission de fibres d'amiantes (interventions dites de " Sous- Section 4" du Code du travail) selon les dispositions de l'arrêté du 23 février 2012.

Public concerné

Cadres ou responsables techniques.

Prérequis

Avoir suivi la formation initiale à la prévention du risque amiante public Encadrant Technique.
Attestation médicale d'aptitude au poste de travail, ainsi que l'attestation de compétence de la dernière formation datant de moins de 3 ans.

Qualification des intervenants

Spécialiste du domaine.

Moyens pédagogiques et techniques

Le module alternera éléments d'enseignement didactiques et théoriques avec une prise en main progressive des modules à travers des cas pratiques et des exemples exposant les principales problématiques que le stagiaire rencontrera dans la gestion du sujet de manière à acquérir une réelle autonomie opérationnelle.

Outils pédagogiques :

PC professionnel de l'apprenant et logiciel.

Vidéoprojecteur – ateliers de mise en pratique d'expérience.

Durée, effectifs

7 heures.

8 stagiaires.

NEOACADEMY

Programme (contenu de la formation)

Présentation et accueil

- Retour d'expérience sur les 3 années passées

Rappel des évolutions techniques et réglementaires :

- Connaître et maîtriser les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, ainsi que les niveaux d'exposition et d'empoussièrement causés.
- Réviser les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source, ainsi que de faire appliquer et/ou mettre en œuvre ces principes.

Rappel de la caractérisation de la problématique posée par l'utilisation de l'amiante

- Rappel des types et propriétés de l'amiante
- Effets sur la santé et suivi médical
- L'exploitation et utilisation de l'amiante

Rappel sur la conception d'un chantier Amiante de "sous-section 4"

- Repérage d'amiante
- Vacation, temps de repos, pénibilité de l'intervention
- MPC1 : abattage, sédimentation et/ ou aspiration
- Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéraulique
- Moyens de protection collective et individuelle

Mise en situation

- Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3 ainsi que des matériels et équipements (abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle).
- Conception d'aéraulique d'un chantier amiante
- Saisie du BSDA
- Rédaction de consignes de sécurité, des modes opératoires
- Exercices d'évaluation des risques

Evaluation des connaissances et test

- Correction et médiation sur les thèmes présentant des difficultés

NEOACADEMY

Modalités d'évaluation des acquis

Chaque stagiaire devra effectuer un test de connaissance sous la forme d'un questionnaire oral et écrit avec le formateur reprenant les principaux points de la formation.

Sanction visée

Certificat de réalisation.

Matériel nécessaire pour suivre la formation

EPI.

Conditions de déroulement

Formation réalisée en présentiel ou en classe virtuelle Formation en INTRA.

Alternance d'apports de connaissances théoriques, puis mise en pratique.

Délais moyens pour accéder à la formation

La planification de votre formation sera finalisée et inscrite à notre calendrier selon vos disponibilités et contraintes.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Taux de réussite à la formation

Taux de satisfaction de la formation

NEOACADEMY

Tarif

Nous consulter.

NEOACADEMY

267 Le Mont Roty 76160 FONTAINE SOUS PREAUX
Tél. 06.86.40.13.94 – boucourt.charlotte@neoacademy.fr
SAS au capital de 10000 € – RCS Rouen – SIRET 94003713800010 – NAF 70.22